



Assiette des cotisations pour les nouveaux installés

ASSIETTE DES COTISATIONS

Nouveaux Installés

Assiette forfaitaire **provisoire** appliquée pour le calcul
des cotisations sociales et des contributions :
application
d'assiette minimum

800 SMIC : AVI = 7 808 €

600 SMIC : AMEXA, AVA, PFA et CSG / CRDS = 5 856 €

1820 SMIC : RCO = 17 763 €

Ces assiettes seront ensuite régularisées
lorsque les revenus seront connus,
selon les modalités prévues
par l'art. D.731-27 du code rural

Site Internet MSA des Charentes :

www.msadescharentes.fr